

DELIBERATION N°13-BR /2013/CCDS
**CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES VITRAGES
DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA CCDS**

Séance du 2 avril 2013

L'an deux mil treize et le deux avril à dix-sept heures, le Bureau du conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

M. Jean-Claude MADELEINE, Président
MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO,

Membres du Bureau formant la majorité des membres en exercice

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la délibération n° 10.2011/CCDS portant délégation de compétences au bureau de la CCDS ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **CHOISIT** de confier le remplacement des vitrages des locaux administratifs de la CCDS sis 1 rue Raymond CRESSON à Kourou – à l'entreprise suivante :

**Société ESPACE ALUMINIUM
16 avenue de Préfontaine
ZI PARIACABO
97310 KOUROU
SIRET : 411 670 540 00011**

Article 3 : **INSCRIT** la dépense correspondante, soit 1623,00 €, au budget de la CCDS.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 5
-Nombre de conseillers présents : 3
-Pour : 3
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Sinnamary, le 2 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



**PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

04 AVR. 2013

ARRIVÉE

Manamis A.